



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-08-30-00005 du 30 août 2021, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique :

- des opérations de prélèvement et d'exploitation des eaux issues des forages CBF1 et CBF2 situés au lieu-dit « Cœur Bouliki » dans la commune de Saint-Joseph, en vue d'en autoriser le traitement à des fins de consommation humaine,
- de l'instauration de périmètres de protection desdits forages,

présentée par la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI. Cette enquête publique d'une durée de 32 jours, se déroulera du 5 octobre 2021 au 5 novembre 2021 inclus dans les mairies de Saint-Joseph, de Fonds-Saint-Denis, de Schoelcher et de Fort-de-France, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

M. Christian TROUDART, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E21000005/97 du 21 juillet 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 5 octobre 2021 et siègera à la mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| • Mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 12h00     | Ouverture et permanence |
| • Mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00    | Permanence              |
| • Mardi 19 octobre 2021 de 9h00 à 12h00    | Permanence              |
| • Mardi 26 octobre 2021 de 9h00 à 12h00    | Permanence              |
| • Vendredi 5 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 | Permanence et clôture   |

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein des mairies précitées. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairies de Saint-Joseph, de Fonds-Saint-Denis, de Schoelcher, de Fort-de-France, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 » ainsi qu'en mairies de Saint-Joseph, Fonds-Saint-Denis, Schoelcher, Fort-de-France.

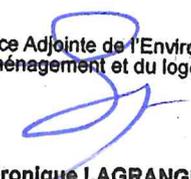
La personne responsable du projet est M. Judes CHRISTINE, directeur : [judes.christine@odyssi.fr](mailto:judes.christine@odyssi.fr). Toute information devra être demandée à M. Laurent RENE-CORAIL, directeur adjoint : [laurent.renecorail@odyssi.fr](mailto:laurent.renecorail@odyssi.fr), M. Alexandre MITERO, technicien Études et Travaux : [alexandre.mitero@odyssi.fr](mailto:alexandre.mitero@odyssi.fr)

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Saint-Joseph, de Fonds-Saint-Denis, de Schoelcher, de Fort-de-France, à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture et de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 »

03 SEP. 2021

La Directrice Adjointe de l'Environnement  
de l'Aménagement et du logement

  
Véronique LAGRANGE